

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

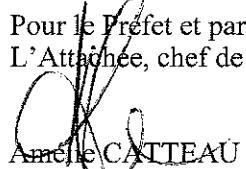
Amiens, le 15 mai 2008

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.N.C. PROCTER and GAMBLE AMIENS TSA 51100 163 Quai Aulagnier ASNieres-SUR-SEINE 92600, de son projet de création d'une extension d'un bâtiment de conditionnement existant (EMERALD) sur le territoire de la commune d'AMIENS zone industrielle Nord parcelles cadastrées section KS n° 51, 60 à 62, 79, 125 à 139 et 143.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 mars 2006 qui demeure toujours valable.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Attachée, chef de bureau,

  
Anne-Claire CATTEAU

Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire d'AMIENS
- ⇒ Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ L'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme